

LES COLONIES DE VACANCES VONT-ELLES AUGMENTER LEURS PRIX?



Des enfants attendent leur train □ leur départ en colonie de vacances, le 5 juillet 2008 □ la gare de la Part-Dieu □ Lyon

Le Conseil d'Etat [a établi ce lundi](#) que les moniteurs de colonies de vacances avaient droit à 11 heures de repos par jour. Jusque-là, une dérogation leur donnait un statut à part: les «monos» devaient être disponibles 24h/24 pour l'encadrement des enfants, mais ils ne pouvaient pas exercer ce métier plus de 80 jours par an.

Le Conseil d'Etat a donné quinze jours aux directeurs de colonies pour se mettre en règle. Ils ont donc jusqu'aux vacances de la Toussaint. En conséquence, ils vont devoir embaucher plus de personnel pour faire tourner leurs camps de vacances, ce qui pourrait faire grimper la facture des familles. «Sans doute autour de 20%», estime Serge Belec, un permanent de l'association Croq'Vacances, qui s'occupe chaque été de 2.500 enfants. Or, «un coût de séjour en hausse, [c'est moins de familles qui s'inscrivent](#)», craint-il.

«La hausse sera plutôt autour de 15%», répond Jean-Paul Portello, du syndicat Solidaires-Isère, à l'origine de la plainte. Et d'ajouter: «Si le droit aux vacances est un vrai droit des enfants, alors l'Etat ou les collectivités locales peuvent mettre la main à

la poche. Dès qu'elles doivent respecter le droit du travail, les entreprises se plaignent et disent qu'elles vont devoir fermer boutique.»

«Impossible à appliquer»

Benjamin Delame, 28 ans, a longtemps été moniteur de colonies de vacances. Il passe aujourd'hui certaines vacances comme directeur de centre. Et il estime qu'il sera «impossible» d'appliquer une règle imposant 11 heures de repos par jour aux moniteurs. «Quand on est en colo, on est toujours sollicité. On aura toujours un coup de main à donner, un enfant à surveiller. De toute façon, on sait pourquoi on s'engage. Le rythme, on le connaît avant de signer.»

Pour lui, la priorité n'est pas de réduire le volume d'heures, mais d'augmenter le salaire des moniteurs. Celui-ci est basé sur un forfait journalier équivalent à 2,2 fois le Smic horaire. Soit 19 euros environ de salaire légal par jour. D'un camp à l'autre, les écarts peuvent être très variés. «J'ai travaillé dans des camps organisés par des mairies communistes: on était payés environ 1.200 euros par mois. Dans le privé, par contre, j'ai connu des mois de travail rémunérés à 300 ou 400 euros. Là, on se sent vraiment exploité.» Chez Croq'Vacances, le salaire journalier est de 29 euros. «Les moniteurs sont logés et nourris », rappelle l'association.